70e ANNEE. — N° 118. VENDREDI 3 OCTOBRE 1930.

25 c.

Journal du Lot

25 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		1 fr. 50
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....	2 fr. 50
» 2e page	(— d° —).....	4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

On ne chante plus aujourd'hui l'hymne à la production. On dénonce comme un mal ce que l'on considérait, il n'y a pas longtemps encore, comme le seul moyen de salut ! — Hitlériens et fascistes s'excitent les uns les autres contre la France.

Quelques années à peine ont passé — qu'est-ce que cela, quelques années ? — depuis qu'on entonnait partout et sur tous les tons l'hymne à la production. C'était le thème des discours politiques, la recommandation suprême des ministres et des hommes d'État, c'était aussi l'objet des études que multipliaient les économistes, lesquels concluaient tous que seule une production multipliée pouvait nous sauver !...

Que peu de temps suffit pour changer toutes choses ! On n'est pas loin, aujourd'hui, de dire le contraire ! Le monde souffre d'une surproduction aigue dont on ne sait comment le guérir.

On s'est équipé pour créer d'énormes quantités de marchandises qui restent en magasins. Les stocks grossissent ! Nécessité de ralentir puis d'arrêter les fabrications. D'où ruine des industriels et mise en chômage d'un nombre croissant d'ouvriers qui cessent d'acheter, ce qui augmente encore la différence entre la consommation et la production.

Mais voilà qu'il ne s'agit plus seulement des industries. On se met même à dénoncer comme un mal la trop grande production en matière agricole. Ce langage vraiment nouveau a été tenu par le Président d'un Conseil Général, qui passe pourtant pour un esprit avisé. Lundi, devant l'assemblée générale du Gard, M. Mourier a prononcé un discours où il a développé cette idée et d'où nous extrayons cette phrase textuelle :

« Que le paysan ne se leurre pas. « Il est un ennemi contre lequel le « législateur ne peut rien : c'est la « surproduction !... »

Trop de vin ! Trop de blé ! Voilà de quoi ont souffert, d'après lui, les vignerons et les cultivateurs. Qui donc, il y a quelque dix ans, aurait pu supposer possible un tel langage? Et n'est-il pas curieux de se rappeler aujourd'hui la furieuse campagne déchaînée contre la loi de huit heures, imposée par ce fou de Clemenceau, loi criminelle qui allait réduire la production ! ! !

⁂

Le succès des hitlériens, qui sont les fascistes allemands, a exalté jusqu'à la frénésie les fascistes mussoliniens, qui sont les hitlériens italiens. Copains et complices, ils se sont tout de suite reconnus et rejoints. Par dessus les frontières ils s'exaltent réciproquement, échangent des louanges et s'excitent les uns les autres contre un ennemi commun qui est la démocratie française.

Dimanche, un organe relativement modéré de la presse fasciste, *la Gazetta del Popolo*, de Turin, publiait en belle place une interview d'Hitler lui-même qui disait tout d'abord :

« Les chiffres officiels indiquent « que le nombre des chômeurs dans « tout le Reich est de trois millions. « En réalité les chômeurs sont six « millions et l'hiver portera leur « nombre à sept millions Malgré ces « faits la France continue ses gigan« tesques armements, et, en même « temps, elle pousse ses Etats vas« saux, la Pologne et la Tchécoslova« quie contre nous et la Yougoslavie « contre l'Italie. C'est avec les impôts « allemands que sera construit la « majeure partie du Transsaharien « qui doit permettre de transporter « rapidement une armée de nègres à « Tunis contre Tripoli.

« En ce qui concerne l'Allemagne, « deux routes se présentent devant « elle : la bolchevisation de l'Etat ou « bien la nationalisation. »

Nous ne savons pas trop ce qu'il entend par « nationalisation » de l'Etat. Mais nous sentons la menace qu'il y a dans ce dilemme que le Mussolini de Berlin se pose à lui- même. Et surtout nous voyons le but qu'il vise — avec l'appui de la presse gouvernementale italienne — en excitant contre la France la colère des malheureux de son pays et du pays latin. Son langage est clair. Il vise à persuader ces pauvres gens que la France est responsable de leurs souffrances et qu'elle arme contre eux avec l'argent que leur pays pressuré est obligé de lui verser.

Ses excitations se font ensuite plus précises et plus pressantes :

« ...La France », ajoute-t-il un peu plus loin « voudrait que l'Italie fût « une dépendance de Paris. Son or« gueil l'empêche d'admettre que « l'Italie lui a enlevé la primauté par« mi les nations latines. »

Il faudrait pourtant choisir ! Dans ce même article où l'on s'efforce d'exaspérer l'Italie contre la prétendue hégémonie française, on l'assure qu'elle s'est définitivement acquis la « primauté » sur nous. Les deux choses ne peuvent pas être vraies en même temps. Puisque les Italiens nous dominent de leur jeune puissance, pourquoi nous craindraient-ils ? Surtout alors qu'on leur démontre, dans une autre partie de la même interview, que la différence ira grandissant entre leur force et notre faiblesse ! Ce sont des circonstances qui doivent leur donner toutes les garanties désirables !

Mais n'espérons pas que les nationalistes italiens discerneront ce qu'il y a de sottise et de contradiction dans ces grossières flatteries. Ils n'en retiendront que la misérable excitation à la haine de gens qui ne leur demandent rien par des gens qui voudraient, tout en les méprisant, se servir d'eux pour assouvir leur vengeance personnelle...

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT

LE PROCHAIN SNOBISME

Madame Rosemonde Gérard, qui est délicieusement poète, nous a conté l'histoire de ces robes de soirée des grandes dames indiennes qui s'ornent de mouches lumineuses vivantes, d'admirables mouches, bien entendu, et même de papillons aux ailes incomparables.

Des chasseurs hindous, expliqua-t-elle, postés après le coucher du soleil sous les arbres les moins élevés, profitent de l'obscurité pour prendre dans des filets de gaze de jolis insectes rayonnants qu'ils vendent fort cher pour la couture depuis qu'un chimiste trouva moyen, en communiquant aux étoffes l'odeur des arbres, d'y retenir ces bestioles qu'on appelle « les mouches pierreries ».

Laissons à la Haute Couture indienne le privilège de ces bijoux animés.

Mais la Haute Couture de chez nous n'a pas été insensible à cette innovation.

Et comme elle cherche toujours, à chaque renouvellement de saison, un moyen de compliquer la mode, sous prétexte d'innovation, — à condition que ces complications soient une raison de dépenser, — voilà que, s'inspirant un peu de la même idée, elle envisage un moyen d'utiliser en ornements d'élégance les bestioles variées que la Nature a façonnées si merveilleusement.

L'exposition coloniale serait l'occasion toute indiquée de ce lancement.

Les fleurs au corsage ou dans les cheveux, fleurs artificielles, semblent donc avoir fait leur temps. On les remplacerait par de splendides papillons multicolores, des mouches lumineuses ou des libellules diaphanes, non pas — cela va de soi — des papillons, des mouches ou des libellules de chez nous, trop peu coûteux : on les ferait venir de nos colonies très authentiquement, bien conservés, séchés, tout montés.

Mais le grand chic — serait d'épingler sur l'épaule ou sur la poitrine l'animal encore vivant, *convenablement fixé par les pattes à quelque monture de style, qui l'immobilisera convenablement et lui permettra seulement de battre des ailes, ce qui donnera la vie au bijou.*

Vous devinez les précautions qu'il faudra prendre pour amener ainsi, en bon état, un grand papillon bleu qui, au moment venu, pour l'entrée en scène de la belle artiste, ou pour l'entrée dans un salon de la belle mondaine, sera fixé comme il faut par le maître joailler, en joyau vivant, en joyau d'un soir. Vous devinez aussi ce que cela coûtera...

Mais n'est-ce pas de nouvelles dépenses que l'on veut motiver ?

Les gens du commun se contenteront, eux, de banals insectes défunts. Dans tous les cas, il faudra que ces bijoux soient bien nature et non en pierreries imitation.

*Venant de l'*Insectarium *en vogue et ne devant durer que quelques heures, on les fera payer terriblement cher. C'est là, n'est-ce pas, le principal ?*

Henry DE FORGE.

Informations

L'élection de Belleville

Les membres de la 20e section socialiste, réunis sous la présidence de M. Doyau, conseiller municipal, ont examiné la situation faite au parti à la suite des résultats du premier tour de scrutin, à Belleville, pour l'élection législative.

A l'unanimité, moins cinq voix, le maintien de M. Jardel, candidat S. F. I. O. a été décidé.

Un million oublié au café

Dans un café de Castres, un consommateur distrait avait, sur une table, oublié sa serviette. Celle-ci, restée de longues heures à la vue d'une nombreuse clientèle, fut examinée par l'un des garçons de l'établissement. Elle renfermait une centaine de mille francs en billets de banque et 700.000 francs en titres divers.

Le propriétaire de la serviette ne s'aperçut de la perte que le lendemain matin. Il revint alors au café où, bien entendu, la précieuse serviette lui fut restituée.

Le garçon de café, M. Botello, a reçu une belle récompense.

L'entente franco-belge

Le Congrès de l'entente franco-belge, avant de clôturer ses travaux, a émis un certain nombre de vœux, demandant notamment la constitution d'une commission permanente franco-belge chargée de rechercher tous les moyens d'action tendant à uniformiser autant que possible les mesures législatives futures françaises et belges ayant ou pouvant avoir une influence économique directe.

France et Italie

La rupture des négociations franco-italiennes font l'objet de réflexions très sensées de la presse anglaise.

Le « Daily Mail » écrit à ce sujet :

« Le plus sage moyen pour ces deux pays est de s'entendre et d'arriver à une étroite compréhension. Ils sont tous deux à la tête du progrès et la dette que l'Europe a contractée à leur égard est incalculable. Leurs ennemis ont fait courir des bruits selon lesquels l'Italie aurait des vues sur Tunis, la Savoie et Nice, sans parler de la Corse. Nous pouvons affirmer que ces allégations n'ont pas le moindre fondement. Des fautes de peu d'importance ont été commises des deux côtés. Toutefois personne, parmi ceux qui connaissent ces deux grands peuples, ne peut envisager qu'ils désirent sérieusement une rupture. »

En Espagne

Le colonel Macia qui a été expulsé d'Espagne où il s'était rendu pour être jugé, puis expulsé de France, est actuellement à Bruxelles.

Interrogé il a déclaré :

« Les événements se précipitent en Espagne. La situation est plus tendue que jamais. A nouveau, des grèves éclatent un peu partout. J'entrevois pour bientôt des événements d'une exceptionnelle gravité.

« J'ai le plus ferme espoir de reprendre d'ici peu, le chemin de Barcelone.

« Loin d'avoir de l'amertume au cœur, je rapporte de mon odyssée le plus ardent des enthousiasmes. »

Après les élections allemandes

M. Renaudel a déclaré, dans un discours, prononcé à Toulon :

« Suivant telle ou telle attitude on risque d'assister, en Allemagne, à un effondrement politique terrible. Toute la politique de paix repose sur un rapprochement entre la France et l'Allemagne. Il n'y a que la démocratie qui puisse opérer ce rapprochement avec le socialisme qui est lui-même l'épine dorsale de la démocratie. »

M. Renaudel a annoncé que, au Parlement, le groupe parlementaire va reprendre une action vive dès la rentrée, notamment au sujet des crédits militaires vis-à-vis desquels M. Léon Blum situera la position du parti.

En Allemagne

De sanglants incidents se sont produits après une réunion publique organisée par le parti national-socialiste.

La réunion s'était déroulée dans le calme, mais immédiatement après, les nationaux-socialistes formèrent un cortège qui voulut parcourir les rues de la ville. Une centaine de communistes se précipitèrent et une violente bagarre éclata. Lorsque la police intervint on releva 28 nationaux-socialistes et 12 communistes grièvement blessés. Quatre des victimes ont dû être transportées d'urgence à l'hôpital.

A Genève

L'Assemblée avait entendu le rapport de M. Cobian, délégué de l'Espagne, sur l'assistance financière à donner à un Etat en cas de guerre ou en cas de menace de guerre.

M. Cobian avait souligné l'importance de l'œuvre accomplie. Le rapport et ses conclusions avaient été adoptés par l'Assemblée et le président avait relevé le caractère extrêmement important de la décision.

Plusieurs Etats ayant manifesté l'intention de signer immédiatement la convention, il fut décidé, pour donner à la cérémonie de la signature un caractère de solennité particulier, de se réunir dans la salle même de l'Assemblée jeudi.

Une idée de Mussolini !

Le « Popolo di Roma » annonce que M. Grandi a déposé sur le bureau de la Chambre, un projet de loi aux termes duquel défense est faite au personnel diplomatique et consulaire d'épouser des étrangères.

Les femmes otages !

La police de Chicago a décidé d'arrêter les femmes des maris déclarés « ennemis publics ». Elles ne seront relâchées que lorsque ces derniers se rendront ou seront arrêtés.

EN PEU DE MOTS...

— M. Henry Bonnet, avocat à la Cour d'appel de Paris, a été heurté par un camion-automobile, place St-Philippe-du-Roule. Il est mort peu après.

— M. Edward Harknen, millionnaire américain, a fait un don de 250 millions à l'Angleterre. Un conseil d'administration de 5 membres, décidera de la répartition de cette somme.

— Costes et Bellonte continuent leur « tournée d'amitié » en Amérique. L'indemnité qui leur est allouée est de 2 millions 500.000 francs.

— La Banque d'Angleterre a vendu à la France une importante consignation d'or en barres atteignant une valeur de 148.528 livres sterling.

— Le président de l'Equateur, M. Ayora, a démissionné. « Dans l'intérêt, a-t-il dit, de la République. » Le Parlement n'a pas accepté la démission.

— Un avion piloté par l'élève Bluteau, du centre d'Angers, s'est abattu sur le toit d'une maison. L'élève pilote a été blessé.

NOS ÉCHOS

Comment elles ont voté.

On a dit que le raciste Hitler devait en grande partie son succès aux femmes. La conclusion n'est-elle pas hasardeuse ? Si l'on examine le résultat des élections dans une région électorale où l'on a fait précisément le décompte des voix masculines et féminines, c'est-à-dire à Cologne, on constate tout autre chose :

Ont voté pour les socialistes : 41.000 hommes et 35.000 femmes ; pour les communistes : 41.000 hommes et 26.000 femmes ; pour les nationalistes : 33.000 hommes et 33.000 femmes ; *pour les racistes :* 39.000 *hommes et* 30.000 *femmes ;* pour le centre : 36.000 hommes et 63.000 femmes, etc.

On voit qu'à Cologne, en tout cas, la victoire de l'extrême droite n'est pas due aux femmes. On peut en dire autant de l'extrême-gauche : il y a eu presque deux fois moins d'électrices que d'électeurs communistes. Par contre, c'est le centre catholique qui a eu toutes les faveurs féminines.

Ceux qui ont affirmé que les femmes, en politique, allaient toujours aux extrêmes auraient-ils fait un jugement téméraire ?

Anecdote électorale allemande...

C'était avant les élections du 14 septembre, dans une petite ville allemande. Le chef de l'organisation populiste avait fait venir le seul colleur d'affiches de la localité, Hans Schulze, et lui avait confié la mission de coller 1.200 placards électoraux sur les murs.

Le colleur d'affiches s'en fut, emportant les placards et 24 marks, qu'il avait reçus d'avance pour ce travail. En effet, un employé du parti, chargé du contrôle de la propagande, vit sur les murs 1.200 placards — mais 1.200 placards du parti nationaliste, et pas un seul du parti populiste. Aussitôt, il va trouver le colleur d'affiches et l'interpelle :

— Eh bien ! Schulze ! Qu'est-ce que cela signifie ? Où sont nos placards ? Pourquoi n'en avez-vous pas collé un seul ?

— Je vais vous dire, fait Schulze. Le parti nationaliste m'a chargé de recouvrir chacun de vos placards d'un des siens. Alors, j'ai fait comme si les vôtres avaient déjà été dessous, n'est-ce pas ?...

Anecdote électorale anglaise.

La scène se passe avant le règne de M. Mac Donald, dans une petite circonscription britannique. Il était presque certain que les conservateurs triompheraient. M. Lloyd George lui-même avait fait le déplacement pour essayer de recruter des électeurs au parti libéral : en vain. La circonscription avait été soigneusement travaillée par les meilleurs agitateurs du parti conservateur.

A la veille du scrutin, les libéraux firent annoncer qu'une récompense de cent livres en espèces, immédiatement payable, serait payée à celui qui trouverait un bon et efficace moyen de propagande électorale *in extremis*.

Le lendemain matin, tandis que les électeurs se rendaient aux urnes, ils virent, devant le bâtiment où avait lieu le vote un troupeau de cent ânes déployé et rangé en bataille. Et chaque âne portait un écriteau sur lequel on lisait :

« Les ânes seuls votent pour les conservateurs ».

L'effet fut radical : les libéraux écrasèrent leurs adversaires...

Les « guetteuses ».

Du « Petit Journal » :

Chaque fois que la mer est en furie, on peut voir, sur les falaises des côtes de l'ouest, des femmes, souvent en deuil, qui guettent, dans le vent et la pluie.

La barque de pêche qui porte leurs enfants, leur mari, un de leurs parents va-t-elle pouvoir rentrer ? Et tout le jour et la nuit parfois elles continuent leur faction.

Lorsqu'elles aperçoivent le petit esquif, que d'angoisses à le voir ainsi sauter de vague en vague ! Il est des femmes de pêcheurs qui ont ainsi assisté à l'agonie et à la mort des leurs, du haut de la falaise ! C'est à elles que vont nos pensées émues en ces jours de tempête, à elles, à toute cette vaillante population de pêcheurs.

Dans le métro.

Les voyageurs sont serrés — debout — comme des harengs. Le train stoppe brusquement et nos voyageurs s'entrechoquent.

— Mais, Monsieur, dit à son vis-à-vis une dame fort laide et prétentieuse, vous vous couchez sur moi.

— C'est que... je n'ai pas le choix, répond-il.

Le Liseur.

LA MORT D'AUTRUI

Le désarmement universel est vivement souhaitable. En l'attendant, on pourrait commencer par le désarment particulier.

S'il est vrai que c'est avec les journaux de la veille qu'on fait les journaux du lendemain, les chroniqueurs sont parfois à plaindre. Il n'y a rien présentement dans les gazettes : rien du moins pour le moraliste. Rien, ou ce qui revient à peu près au même, il y a toujours la même chose : des meurtres, des assassinats, des écrasements, des gens qui se tuent en auto, à motocyclette, à la chasse ; d'autres qui se noient en croyant qu'ils savent nager, des avions qui se télescopent, des amants qui tuent leur maîtresse et des femmes qui tuent leur mari, sans compter la rubrique nécrologique où les gens meurent sans explication, ni motif apparent, sans rien dire non plus des catastrophes de chemin de fer, des naufrages, des cyclones et des éruptions, où la mort opère en série, aussi allégrement qu'en Russie rouge.

On pensait pourtant que la guerre, et ses immenses hécatombes, auraient donné aux survivants un plus juste sens de la valeur de la vie humaine, non seulement de celle du voisin, mais de la leur propre. C'est le contraire qui se produit. Nos contemporains tuent et se tuent avec une facilité merveilleuse, et qui mérite réflexion, notre époque civilisée devenant chaque jour aussi sanglante que celles qui ne l'étaient pas. Que l'on fasse fi de la vie, c'est une opinion, et dont chacun est libre, pour son compte. Mais pour ce qui est du prochain, cette opinion devrait avoir quelques limites. Or, on voit bien qu'elle n'en a pas, et ceci préoccupe justement le philosophe et les statisticiens de la mortalité par arme à feu.

A première vue, il semble que ce mépris de l'existence d'autrui soit une conséquence logique de la guerre, où l'obligation de tuer pour ne l'être pas a entraîné beaucoup de bons garçons, naturellement inoffensifs, à devenir momentanément d'effrayants massacreurs. Nous avons même pu lire, douze ans après la fin de l'épouvantable tuerie, le livre d'un penseur, jusque-là connu pour ses humanitaires découvertes, où la guerre est regrettée comme la seule occasion où il soit licite et même agréable à l'homme de tuer l'homme. (« La joie de tuer est profonde. » René Quinton, *Maximes sur la guerre*). Mais enfin ce regret est exceptionnel, et ce n'est pas toujours et nécessairement chez les anciens combattants que se recrutent les meurtriers — dira-t-on professionnels ? — que l'on voit s'échouer si lamentablement par la suite sur les bancs peu inquiétants des assises. Car, après tout, les femmes n'ont pas fait la guerre, et elles tuent très bien, sans pouvoir exciper de l'entraînement. Il est vrai que, tout de suite après, elles pleurent, ce qui prouve surtout qu'elles sont nerveuses.

Nous ne voudrions pas nous mêler de ce qui ne nous regarde pas, n'étant pas légistes, ni nous faire une mauvaise affaire avec les divers jurys de ce pays chargés de rendre justice, selon leurs œuvres, aux criminels, et qui les acquittent si souvent, sans doute, pour mieux les punir en les abandonnant aux affres de leurs seuls remords.

Mais n'ont-ils pas quelque responsabilité à l'égard de ce mépris de la vie d'autrui qu'on voit journellement paraître chez les plus passionnés de nos contemporains, toujours si excusables à leurs juges qu'ils sortent généralement blancs comme neige des prétoires où ils ont passé pour la forme, et où le mort seul finit par faire figure d'accusé, à qui sa fâcheuse aventure est bien faite pour lui ?...

Qu'il y ait faute des juges absolveurs par principe — et pourquoi ne dirait-on pas par lâcheté, incapacité à prendre sa responsabilité en châtiant ce qui doit l'être ? — cela n'est pas douteux aux yeux d'aucun observateur sensé. La certitude d'être impuni, dès que le sentiment s'en mêle, fait cent pour cent de ces meurtriers d'occasion, coupables au surplus de manquer totalement d'imagination, et qui ne savent qu'aller acheter un revolver dès qu'ils ont une contrariété.

Mais, non moins que les jurys déficients à la justice, la littérature, il faut bien l'avouer, est aussi pour quelque chose dans cette criminalité passionnelle, qu'elle n'a jamais cessé de présenter comme admirable, poétique et digne de pitié, depuis Homère jusqu'à nos plus modernes romanciers. Les romantiques ne sont pas exclusivement responsables de ce « montage de bourrichon » sur le beau crime et l'obligatoire absolution du sang que l'amour a fait verser. L'assassinat règne en maître dans tout notre théâtre classique : nous l'y trouvons naturel et, si les vers sont beaux, estimable. La tragédie ne vit que de lui, et le cinéma, à cet égard, suit ce noble et vénérable exemple, qui a ses fondements chez Aristote... Mais de ceci, nul ne se préoccupe, et chacun, ouvrant son journal le matin, se contente de dire tranquillement en buvant son café au lait : « Encore un mari qui a tué sa femme », ou vice versa ; et passe à l'article suivant où il est traité du désarmement universel, sans se demander si, en bonne logique, il ne serait pas aussi utile à l'humanité de commencer par le désarmement particulier. [Du *Temps*]. — E. H.

Chronique du Lot

Au Conseil Général

BUDGET PHÉNOMÈNE !

Pour la première fois, il est en diminution sur le précédent. Mais c'est grâce à une mesure financière, un peu risquée, et que le Préfet refuse d'approuver.

Troisième séance

L'Assemblée a tenu à discuter d'abord en séance plénière les articles du budget qu'elle a l'intention de comprimer autant que possible. Or, il n'y a rien de plus difficile à faire que des économies. Il faut croire qu'il en est au Conseil général du Lot comme à la Chambre et que ces excellentes intentions se heurtent à des résistances et à des difficultés, car la réunion commencée à trois heures n'est pas encore finie à six.

C'est à six heures un quart seulement que le public est admis et que M. de Monzie déclare la séance ouverte.

L'Hôtel des Finances

A deux heures, un certain nombre de conseillers dirigés par M. de Monzie et parfaitement accueillis par M. Lambeuf, directeur de l'Enregistrement, se sont rendus à l'Hôtel des Finances, désormais achevé. Ils ont été frappés de la parfaite organisation des services et de leur belle installation. C'est une œuvre qui fait honneur à ceux qui l'ont conçue et réalisée en vue de la commodité du public et pour le bon fonctionnement des services. Elle donne à notre petite ville de Cahors un ensemble qui peut servir de modèle à de grandes cités. M. Lambeuf sait ce qu'il lui en a coûté de patience et d'obstination pour la mener à bien.

M. de Monzie rend compte à l'assemblée de cette visite, adresse à M. Lambeuf les félicitations du Conseil Général et le prie d'exprimer ses remerciements au Ministre qui a fourni les crédits nécessaires.

IMPORTANTES MESURES FINANCIERES

M. de Monzie résume en quelques explications sommaires les discussions qui ont eu lieu en séance privée et les décisions prises.

Il expose notamment qu'en présence de la situation financière particulièrement sérieuse, on s'est d'abord préoccupé d'obtenir une amélioration en cherchant le moyen de diminuer le service de la dette départementale. On sait l'augmentation du taux des emprunts qui est passé de 3,5 0/0 à 10,5 0/0 à partir de 1924. C'est une lourde charge qui pèse sur nos budgets. Le ministre du budget auquel des plaintes nombreuses sont parvenues à ce sujet a formellement promis de s'employer à obtenir du Crédit Foncier des conversions au profit des départements. Eh ! bien, faisant état de cet engagement, nous avons décidé de calculer notre budget en conséquence et de faire état dès maintenant de la promesse du ministre. Et nous avons fixé notre accord et notre décision dans la résolution suivante dont je vais donner lecture et que je mettrai ensuite aux voix. La voici :

« *Le Conseil Général du Lot,*

« *Prenant texte des déclarations faites devant la Chambre par M. le Ministre du Budget à la séance du 11 juillet 1930, déclarations aux termes desquelles des pourparlers ont été engagés entre le Gouvernement et le Crédit Foncier en vue de préparer au bénéfice des départements des conversions avantageuses,*

« *Prenant acte au surplus du communiqué officiel fait en suite du Conseil des Ministres du 18 septembre, et d'après lequel le Gouvernement s'engage à demander au Parlement le vote des Crédits destinés à venir en aide aux Départements en vue de réduire le service de leurs emprunts aux proportions que permettrait d'atteindre le taux actuel, s'il était obtenu à la faveur d'une conversion ;*

« *Considérant que pour l'établissement de son budget ordinaire il est en droit d'escompter une somme de 640.000 francs, qui représenterait soit la subvention éventuelle du Gouvernement, soit le résultat financier d'une conversion ;*

« *Décide d'inscrire dans ses prévisions de recettes le montant de la dite somme de 640.000 francs, représentant le bénéfice de la conversion dont s'agit, étant bien entendu que dans le cas où, contre toute prévision et toute attente légitime, une allocation correspondante à ladite somme ne lui serait pas consentie, il devrait être recouru aux procédures instituées par l'article 62 de la loi de 1871 qui impliquerait un recours à la loi ;*

« *Décide que cette délibération sera communiquée à M. le Ministre du budget auquel le Conseil Général adresse d'ores et déjà ses remerciements pour les assurances directes qu'il a bien voulu donner au Président de l'Assemblée.* »

M. le Préfet demande la parole. Il dit qu'il comprend les préoccupations graves auxquelles le Conseil obéit en prenant cette résolution. Mais il est tenu, lui, à veiller à l'équilibre du budget. Or, si cette résolution est adoptée, cet équilibre n'existera plus. Il sera en déficit de 32 centimes 7. C'est un fait qu'il ne peut pas admettre. Il faut qu'il se base sur des recettes effectives. Il ne lui est pas possible de faire état de crédits éventuels et aléatoires. C'est ce dont il doit informer le Conseil avant le vote, car il sera vraisemblablement obligé de rétablir d'office les centimes ainsi supprimés.

M. de Monzie répond. Cette protestation de M. le Préfet est naturelle et nous nous y attendions car notre résolution n'est pas improvisée. Elle a été réfléchie et méditée. Nous saurons nous prévaloir au besoin du texte fondamental de la loi sur les Conseils Généraux, la loi de 1871. Il y est dit que *si un Conseil Général omet de voter les crédits nécessaires au payement des arrérages de la dette...* Donc la loi prévoit l'hypothèse de ce fait. Donc, ce fait n'est pas en lui-même illégal.

Dans cette hypothèse, un décret intervient pour parer à l'omission, volontaire ou non, du Conseil général. Malgré les apparences, nous avons pris nos apaisements avec la légalité. Et nous avons prévu ce recours. En ma qualité de Président de cette Assemblée, j'ai prévenu le ministre. Et il sait que si nous ne recevons pas le concours promis, nous devrons prendre la mesure que je vous propose.

Je mets donc aux voix cette résolution.

Après une observation de *M. Léry*, la résolution est adoptée sans opposition.

Autre résolution

Ce premier point acquis, *M. de Monzie* explique ensuite qu'en conséquence, toujours, de la situation financière, l'assemblée a entrepris un travail de compression extrêmement difficile. Elle a décidé de nombreuses réductions.

Un chapitre a soulevé une difficulté spéciale. C'est celui qui prévoit des subventions aux communes pour de petits travaux municipaux. Il comporte une somme de 87.000 fr. On avait pensé qu'elle pouvait être supprimé. Mais après de longues discussions, le Conseil a décidé que ce crédit resterait inscrit jusqu'à la session d'avril, mais qu'on n'en disposerait pas. Et ainsi il resterait à la disposition de l'Assemblée pour le cas où il faudrait voter un emprunt afin d'obtenir une subvention attendue de l'Etat. Alors, ces 87.000 fr. serviraient de gage à l'emprunt pour lequel on n'aurait pas de centimes additionnels à voter.

Donc, ou bien il faudra recourir à l'emprunt et les 87.000 serviront à le gager, ou bien il ne sera pas besoin d'emprunt et alors ce crédit redeviendra disponible pour son affectation habituelle.

La proposition ainsi comprise est mise aux voix et adoptée sans opposition.

Rapports divers

Alors commence le défilé de la série des rapports avec conclusions proposées par les Commissions.

M. Constant présente une suite de rapports relatifs à des renouvellements de baux pour les casernes de gendarmerie de St-Germain, Labastide-Murat, Gourdon, Limogne, Puy-l'Evêque. Les uns sont renouvelés ; pour d'autres, la décision est renvoyée à la commission départementale. Enfin il en est deux où les prétentions des propriétaires étant jugées inadmissibles, le Conseil décide de résister et d'attendre qu'on expulse les gendarmes de leurs logis.

M. Gayet fait adopter les conclusions de plusieurs rapports.

Les Eaux noires du Lot

A propos de pisciculture, *M. Bastide* demande qu'on alimente en poissons la Cère. Puis *M. de Monzie* donne connaissance d'un rapport du président de la Société de pisciculture de Cahors, qui fait connaître l'état actuel de la question des Eaux Noires du Lot. Une réunion tenue à Capdenac, des maires des communes intéressées, avait décidé d'intenter des poursuites judiciaires contre les usiniers qui empoisonnent la rivière. Elle avait en outre décidé que les municipalités démissionneraient si elles n'obtenaient pas satisfaction. Depuis lors, les usiniers responsables ont commencé à faire des travaux pour empêcher cette pollution des eaux. En conséquence, les municipalités et les pisciculteurs ont décidé de surseoir à toute action.

M. de Monzie est heureux de cette solution et félicite M. Adrien Gau, président de la Société de pisciculture de Cahors, de son action à la fois ferme et modératrice.

⁂

M. Cambornac présente divers rapports relatifs à la caisse d'assurance des planteurs de tabac, aux monuments nationaux et aux sites, au jury d'expropriation. Les conclusions en sont adoptées.

Sur rapports de *M. Vayssié*, on fixe au 15 novembre la date de déclaratione des vendanges et l'on décide la création de deux foires à Biars : l'une le 25 avril et l'autre le second lundi d'août.

MM. Bastide, Roussilhe et *Cocula* font adopter les conclusions de rapports sur des sujets divers.

Puis la séance est levée.

⁂

Quatrième séance

Décidément, nos conseillers généraux auront tenu cette fois une session laborieuse. Ils n'auront pas chômé un instant. Dans une suite alternée, les séances en commission plénière succèdent aux séances publiques. Mardi soir, jusqu'à une heure avancée, le Conseil a discuté en séance privée qui a repris ce matin à 9 h. et s'est prolongée jusqu'à 11 heures, où *M. de Monzie* déclare ouverte la séance publique.

Elle débute par une série de rapports présentés au nom de la Commission des Finances, par *MM. Orliac, Loubet, docteur Rougier* et *Lacaze*. Chacun de ces rapports s'inspire des résolutions prises et se conforme aux règles adoptées de féroce économie.

La lutte antituberculeuse

M. le professeur Bénech présente un rapport d'ensemble sur le budget consacré aux œuvres d'hygiène, qui s'élève à une somme globale de 111.720 fr., adoptée et proposée par la Commission des Finances. Dans se rapport oral, M. le professeur Bénech explique qu'on prévoit la création dans le Haut-Quercy d'un dispensaire antituberculeux, analogue à celui qui fonctionne déjà à Cahors.

M. de Monzie ajoute qu'il ne s'agit pas de crédits nouveaux. Les frais de cette création sont confondus et compris dans l'ensemble des crédits demandés, grâce aux économies prévues et qui vont être réalisées par les soins du professeur Bénech, auquel le Conseil fait confiance. M. de Monzie spécifie en outre que rien dans cette création n'est de nature à gêner l'action des médecins du Haut-Quercy et que rien ne sera fait sans entente et accord préalables avec eux.

M. le docteur Roger Couderc tient à dire qu'il ne suffit pas de « dépister » la maladie comme le font les dispensaires. Il faut aussi soigner les malades. Peut-être les résultats obtenus à cet égard ne sont-ils pas aussi bons qu'il se pourrait. Maintenant que nous avons un Directeur d'Hygiène, ne pourrait-il pas un peu surveiller nos malades là où ils sont hospitalisés ?

M. de Monzie. — Parfaitement. Il faudrait qu'il y eût de sa part un contrôle et un compte rendu au Conseil Général dont il sera donné lecture en séance.

Il en est ainsi décidé.

Rapports divers

M. Gayet fait adopter les conclusions de rapports relatifs à des retraites de cantonniers.

M. Jardel fait adopter les conclusions d'un rapport relatif à un emprunt de 35.000 fr., gagé sur les recettes, pour la construction d'un circuit téléphonique.

En place du rapporteur absent, *M. de Monzie* présente une demande de l'Hôpital-Hospice de Cahors, qui veut bénéficier d'un rappel représentant la différence entre le prix de revient et le prix de journée avant le relèvement de ce dernier. — La Commission propose le rejet de cette demande rendue inacceptable parce que les formalités légales requises n'ont pas été observées.

Sur rapport présenté par *M. de Monzie*, le Conseil décide, pour les deux Ecoles Normales de Cahors, l'achat de deux « compendiums métriques », dont notre compatriote M. Balagayrie est l'inventeur.

Cette création lui a valu les hautes félicitations de M. Rosset, directeur général de l'Enseignement Primaire, auxquelles M. de Monzie est heureux d'ajouter celles du Conseil Général.

MM. Peindaries, Vayssié et *Miquel* présentent plusieurs rapports relatifs à des affaires diverses. Les conclusions en sont adoptées.

M. Limes présente plusieurs rapports et il propose au Conseil d'adopter le programme des travaux tel que la Commission l'a dressé en tenant compte des résolutions de l'Assemblée. — La part du département dans ces dépenses est de 724.622 fr. à répartir entre les chemins vicinaux et les chemins de grande communication. Les conclusions du rapport proposent que, suivant la coutume, la Commission départementale soit habilitée à suivre et à activer la marche des travaux.

Le projet de budget du service vicinal est tel qu'on l'a voulu et se présente avec le même nombre de centimes que l'an dernier.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

⁂

Avant de mettre aux voix les conclusions du rapport, *M. de Monzie* tient lui aussi à souligner ce phénomène unique. Pour la première fois, nous présentons un budget en diminution sur les précédents. Evidemment, nous avons pris une décision audacieuse en inscrivant en recettes une promesse, en chiffrant un engagement. Mais nous faisons foi à la parole du gouvernement, qui sera bien forcé de tenir compte de la grande misère des finances départementales.

Après ces déclarations, le budget est adopté et la session est close.

CAHORS

La conférence Gustave Guiches

Nous avons publié dans notre dernier numéro le programme succinct des réunions auxquelles « *les Amis du Beau Vieux Quercy* » convieront le public pendant l'automne et l'hiver 1930-1931. Les Cadurciens ont pu juger de l'attrait puissant et continuel de ces soirées où ils pourront entendre des écrivains et des orateurs choisis parmi les plus grands.

C'est dimanche, 5 octobre, à 17 h. 1/4, qu'aura lieu au Théâtre Municipal la séance inaugurale de la saison. Elle permettra à M. Gustave Guiches, une des gloires littéraires de notre pays, de prendre contact réel avec la ville qu'il chérit entre toutes et qu'il a si bien louée dans plusieurs de ses livres.

Nous sommes sûrs de voir les « *Amis du Beau Vieux Quercy* » et leurs amis venir en foule entendre et applaudir leur éminent compatriote.

Faut-il rappeler que M. Gustave Guiches n'est pas seulement le romancier de *Céleste Prudhomat*, des *Deux Soldats*, du *Tremplin* et de tant d'autres fictions émouvantes ? Sa renommée de dramaturge brille d'un non moindre éclat.

Il a donné à la Renaissance *Snob ;* à la Porte-Saint-Martin *Lauzun ;* à la Comédie-Française : le *Nuage, Chacun sa vie* et *Vouloir*. Deux fois le grand prix Toirac fut attribué à ses pièces dont certaines restent au répertoire.

Durant ses longues années de succès à la scène, M. Gustave Guiches a vu de près les plus illustres des auteurs et des acteurs d'une époque brillante, on pourrait dire de la plus brillante époque de notre théâtre national. C'est d'eux qu'il parlera dimanche en nous entretenant « du Théâtre et de sa vie, de 1887 à 1914 ».

Ainsi nous aurons, avant la lettre, le privilège de connaître les bonnes pages du troisième volume de ces souvenirs littéraires dont les premiers furent naguère accueillis par la critique avec une faveur digne de leur curieuse beauté.

Cahors, dimanche, fera au Maître quercynois, l'accueil déférent et enthousiaste que méritent et son talent et son culte fervent envers sa province *natale*.

Compatriotes

M. Ausset, capitaine au 16e tirailleurs sénégalais, est promu chef de bataillon.

M. Deroussen, lieutenant au 4e tirailleurs tunisiens, est promu capitaine et maintenu au 4e.

Nos félicitations aux nouveaux promus, d'excellents compatriotes, qui sont de Lalbenque.

Au Tribunal

M. Gaubey, ancien greffier du tribunal de Figeac, fut, pendant le rattachement de notre tribunal d'arrondissement au tribunal départemental, secrétaire du Parquet de Cahors.

Après le rétablissement des tribunaux d'arrondissement, M. Gaubey a repris sa place au tribunal de Figeac.

C'est avec plaisir que nous lui adressons nos compliments puisqu'il revient chez lui, mais nous tenons à lui exprimer les regrets qu'ont provoqué son départ de Cahors, où il laisse et compte de nombreux amis.

Postes

Mme veuve Rieu est chargée du service de facteur des Postes à Laval-de-Cère.

LE BUDGET DE 1931

Après quelques dossiers présentés par M. de Monzie, la parole est donnée à *M. Lacaze*, rapporteur général de la Commission des Finances, qui présente l'ensemble du Budget primitif pour 1931.

Au total, voici les chiffres de ce budget :

Recettes prévues	28.393.343 26
Recettes nouvelles ..	3.379.879 »
Total	31.773.222 26
dont 3.359.779 fr. d'emprunt.	
Dépenses prévues ...	28.391.634 46
Dépenses nouvelles .	3.885.449 »
Total	32.277.083 46
dont 3.359.779 fr. d'emprunt.	

La différence entre le montant des dépenses et celui des recettes est de 503.861 fr. 20, qui sera comblée par le vote de 26 centimes supplémentaires.

Le nombre total des centimes à mettre en recouvrement pour 1931 sera de 604 centimes au lieu de 624 centimes 92, mis en recouvrement en 1930, soit une diminution de 20 centimes 92.

— C'est la première fois, ajoute M. Lacaze, depuis les longues années où je suis rapporteur du budget, que je ne présente pas un total de centimes supérieur à celui de l'année précédente.

⁂

Avant de mettre aux voix les conclusions du rapport, *M. de Monzie* tient lui aussi à souligner ce phénomène unique. Pour la première fois, nous présentons un budget en diminution sur les précédents. Evidemment, nous avons pris une décision audacieuse en inscrivant en recettes une promesse, en chiffrant un engagement. Mais nous faisons foi à la parole du gouvernement, qui sera bien forcé de tenir compte de la grande misère des finances départementales.

Après ces déclarations, le budget est adopté et la session est close.

Notre nouvel Inspecteur d'Académie

M. Flottes, le nouvel Inspecteur d'Académie du Lot, a pris possession de ses fonctions. Au cours de la session du Conseil Général, M. de Monzie a tenu à le saluer au nom de l'assemblé départementale. Il en a fait un vif éloge et s'est félicité qu'il vînt à un moment, si l'on peut dire, de renaissance, puisque l'Ecole Normale de Garçons est maintenant définitivement installée au Lycée Gambetta. C'est une expérience de la plus grande portée qui est confiée à la haute intelligence de M. Flottes.

Le nouvel Inspecteur a remercié M. de Monzie. Il a dit l'excellente impression rapportée de son premier contact et sa certitude dans le succès de cette expérience d'école unique qui pourra servir ensuite d'exemple et de modèle...

A notre tour, nous présentons à M. Fltotes nos félicitations et nos souhaits de bienvenue.

L'HEURE D'HIVER

L'heure d'hiver commencera dans la nuit du 4 au 5 octobre.

Il faudra mettre horloges, pendules, réveils, montres sur minuit quand 1 heure sonnera.

La journée de dimanche comportera 25 heures. On restera donc au lit une heure de plus.

Mariage

Nous apprenons le prochain mariage de Mademoiselle Simone Larroque, Professeur au Cours Complémentaire de l'Ecole de la rue Président-Wilson, avec Monsieur Guy Lacam.

Aux futurs époux nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur.

Musée Gambetta

M. le Professeur Bénech a fait don à M. de Monzie, Maire de Cahors, pour le Musée Gambetta en formation, d'une facture de « Gambetta aîné, Fabrique de faïence », datée du 3 juin 1841. Ce document est versé au fonds Gambetta.

Officiers de réserve

Une école de perfectionnement pour les Officiers de réserve du grade de commandant et de capitaine ancien proposable pour l'avancement fonctionnera à Montauban en 1930-1931 comme l'année dernière sous la direction du général Jamet.

La première séance aura lieu le jeudi, 16 octobre à 10 heures au cercle militaire.

La rentrée des classes

La rentrée des classes dans les divers établissements scolaires de notre ville a eu lieu mercredi matin.

La rentrée des internes avait eu lieu mardi soir.

Du fait du retour des écoliers, une vive animation régnait autour des écoles, où les enfants étaient accompagnés par les parents.

Le beau temps a favorisé cette rentrée et a adouci l'amertume éprouvée, certainement, par quelques-uns, qui auraient voulu que les vacances ne fussent pas encore terminées.

Office notarial

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre service des dépêches, l'office notarial des Junies, dont M. Solmiac était titulaire, est supprimé.

Cet office est rattaché à celui de Catus, dont M. Solmiac est titulaire.

Congrès agricole

Les 11, 12 octobre 1930 se tiendra à Périgueux un Congrès des Associations agricoles du Centre-Sud, sous la présidence de M. Faure, sénateur de la Corrèze.

Il est organisé par la Fédération de la Dordogne, sous les auspices de la Fédération régionaliste agricole Centre-Sud, qui groupe 10 départements, dont le Lot.

Le Lot à Paris

La Société « Le Chêne du Quercy » donnera, le dimanche 5 octobre 1930, à 14 heures, au Palais des Ingénieurs Civils, 19, rue Blanche, en collaboration avec sa sœur et amie, « Les Cadets du Quercy », sa première matinée de la saison 1930-31.

Cette matinée comprendra un grand concert suivi de bal à grand orchestre. Rien n'a été négligé pour que tous les Sociétaires et Amis des deux sociétés n'aient rien à regretter des belles matinées de l'année dernière. Le Comité des fêtes a fait tout ce qui était en son pouvoir pour que tous ceux qui nous feront l'honneur d'y assister y trouvent un adoucissement au passage de la période de vacances à celle du travail.

Le Comité des fêtes.

L'accident n'aurait pas dû se produire

Ces jours derniers, un accident s'est produit qui devrait inciter une fois de plus les conducteurs d'auto à observer les prescriptions de la route.

L'accident s'est produit, parce que le chauffeur avait allumé ses deux phares, au croisement d'une route, à St-Céré.

Mme Saint-Chamant débouchait, le soir venu, d'un petit chemin pour se rendre dans l'Avenue, lorsqu'à quelques mètres une auto arrivait, tous phares allumés.

La lueur projetée aveugla, c'est le cas de le dire, Mme Saint-Chamant, qui ne sut se diriger ni à droite, ni à gauche.

Et cependant le chauffeur devait y voir clair puisque la route était, par ses phares, inondée de lumière.

L'auto heurta la pauvre femme, qui fut sérieusement blessée.

Cet accident n'aurait pas dû se produire, si les phares avaient été en veilleuse.

Une découverte pour les Américains !

« Le docteur Pacini, de Chicago, a découvert que les rayons ultra-violets ont la propriété de débarrasser le tabac de la nicotine, tout en lui conservant sa saveur. »

C'est d'Amérique que vient cette nouvelle qui ne manquera pas d'intéresser, même d'émouvoir les fumeurs de scaferlati.

Que dame Régie applique la découverte du docteur yankee et nous ne garantissons pas que les fumeurs se montrent ravis.

Aussi bien, nous ne pensons pas que la Régie française tienne beaucoup à mécontenter ses trop bons clients.

Déjà, elle met en vente du tabac dénicotinisé : plié dans un papier vert, il n'a pas mauvais aspect, mais de très nombreux fumeurs osent affirmer, non sans raison, qu'il n'a pas une bonne saveur.

Dame Régie doit bien constater qu'il n'a pas une grande vogue et il est probable que ce n'est pas notre confrère « le Fumeur », qui le préconisera auprès de ses nombreux amis.

Le docteur Pacini n'a, donc, de chances de faire prendre sa découverte que par ses clients d'Amérique.

Que ne leur fait-on pas avaler à ces clients ? Des mixtures qui leur font faire toutes sortes de grimaces.

Pendant la guerre, sur le sol français, ne préféraient-ils pas notre paquet gris aux boîtes de cigarettes dont on remplissait leur musette ?

Encore un coup, après le vin frelaté, on leur fera fumer du tabac dénicotinisé.

Un autre docteur trouvera bien le moyen, par des rayons encore plus ultra-violets, de leur faire préparer des cigarettes de poils de maïs et même de baleines de parapluie.

Mais ça les regarde : nous sommes assurés que dame Régie, malgré les critiques dont elle est l'objet, voudra ignorer la découverte du fameux docteur, dont la science est grande, sans doute, mais dont les procédés ne sauraient convenir au goût si judicieux des fumeurs français.

Que cette découverte reste aux Etats-Unis ; on n'en a pas besoin chez nous !

L. B.

LE ROBINSON

Les Samedis, Dimanches fêtes et veilles de fêtes

GRAND BAL

Repas sur commande, NOCES ET BANQUETS

Téléphone 207.

Tous les Jeudis Soirée

Auto contre un platane

M. le docteur Alibert, venant de visiter des malades, rentrait à Cajarc en auto, dans laquelle se trouvait Mme Alibert.

Par suite d'une fausse direction, l'auto alla heurter un platane de la route. Mme Alibert fut contusionnée à la figure. Le docteur n'eut pas de mal, mais l'accident est sans gravité.

Nous adressons nos vœux de prompt rétablissement à Mme Alibert.

Chronique des Théâtres

SPECTACLES LUCIEN BOYER

MONTMARTRE EN BALADE

le samedi 4 octobre

au Théâtre Municipal

Les Chansonniers

LA REVUE ALLAH... PAPA !

Jamais Lucien Boyer n'a réalisé un aussi joyeux spectacle. Mlle Bertrande y triomphe dans ses chansons et dans la revue ainsi que Lucien Boyer lui-même et ses camarades : Robert Sidonac, Ninon Murcy et Jean Fragerolle. C'est une soirée inoubliable.

Les Sports

A LACAPELLE-MARIVAL

Football. — Samedi 20 septembre eut lieu la réunion annuelle de l'Avenir olympique.

On procéda d'abord à l'élection du tiers du bureau renouvelable. M. Cadiergues, président, fut réélu à l'unanimité. M. Collinet fut élu vice-président et M. Bargues, trésorier.

L'équipe fut ensuite désignée et comme en 1929, elle concourra pour le championnat. Espérons que 1930 verra nos couleurs triompher.

Le 5 octobre est fixé comme première journée d'entraînement au terrain de Ribaudingue.

A SOUILLAC

Rugby. — U. S. souillagaise bat C. A. briviste (3), par 21 points à 3.

C'est par un temps magnifique que dimanche dernier a eu lieu un match amical avec le C. A. B. (3). Cette partie a été assez agréable à suivre, et de suite les locaux prirent le dessus, ainsi que l'indique le score. Cette partie s'est jouée tout à fait amicalement et nous en félicitons les deux équipes. L'équipe locale a besoin de beaucoup d'entraînement pour les futurs matches de championnat.

Arrondissement de Cahors

Pradines

Fête des vendanges. — Ainsi que nous l'avions annoncé, la fête des vendanges organisée par la jeunesse de Pradines a eu lieu dimanche 28 septembre.

Bien que froide, la température fut favorable. Les bals ont réuni beaucoup de couples qui ont profité durant la journée des danses que jouait un excellent orchestre.

La fête fut très réussie et les organisateurs méritent d'être félicités.

Gare d'Espère-Caillac

Dimanche, 5 octobre, journée récréative, fête des vendanges. — Grand bal de jour et de nuit avec orchestre de 1er choix. La farandole d'adieu se terminera par une bataille de confetti des gracieuses vendangeuses. Le meilleur accueil sera réservé aux étrangers.

Sauzet

Fête votive. — La fête votive de notre commune sera célébrée, les 4, 5 et 6 octobre.

Voici le programme :

Samedi. — A 18 heures, annonce des fêtes par des salves d'artillerie ; à 20 h. 30, brillante retraite aux flambeaux, grande illumination, réception des forains, fête foraine.

Dimanche 5 octobre. — A 8 heures, aubade aux habitants, dépôt d'une gerbe au monument aux morts ; à 11 h., tour de ville en musique ; à 11 h. 30, apéritif-concert, distribution de bouquets.

A 15 heures, course de bicyclettes dotée de nombreux prix ; à 15 h. 30, jeux divers ; à 16 heures, grand bal de jour ; à 19 heures, défilé en musique, farandole, apéritif-concert, chars pavoisés.

A 21 heures précises, feu d'artifice, artificiers toulousains ; à 22 heures, tirage de la tombola, importants et nombreux lots.

Lundi 6 octobre. — Réveil en musique ; 8 h. 30, tir aux pigeons ; 9 h. 30, grand bal, concours au singe qui grimpe ; 1 heure, courses pédestres, jeux d'enfants ; à 15 heures, grand bal ; à 21 heures, départ du ballon « Le Point-de-Suspension » ; à 21 h. 30, grand bal de nuit, bataille de confetti, concours de danses anciennes ; minuit, farandole endiablée, réveillon d'adieu.

Arrondissement de Figeac

Bretenoux

Marché du 27 septembre. — Poulets, 6,50 ; lapins, 3 fr., le tout la livre ; raisins, 2,25 la livre ; pommes, 2 fr. la douzaine ; navets, carottes, poireaux, 1 fr. le paquet ; choux, de 1,25 à 2 fr., selon la grosseur ; salades, 0,70 le pied ; melon, de 1,25 à 3 fr. l'un, selon qualité.

Lacapelle-Marival

Football. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Lauresses

Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni dimanche 28 septembre, sous la présidence de M. Cambou, maire.

Le maire communique à l'assemblée deux demandes d'assistance aux femmes en couches.

Le Conseil, vu l'avis du bureau d'assistance, donne à ces demandes un avis favorable.

M. le maire donne connaissance au conseil d'une lettre de M. le préfet, relative aux nouvelles dispositions de la loi du 12 mars et du décret du 23 juillet, donnant aux fonctionnaires, employés et ouvriers communaux, des garanties de stabilité. Ces dispositions ont un double but : d'une part, étendre à tout le personnel de toutes les communes, quel que soit le nombre des habitants, les garanties qui étaient limitées par la loi du 23 octobre 1919 au personnel appartenant aux communes de 5.000 habitants et en dessus ; d'autre part, institué des conseils de discipline, dont l'avis sera indispensable avant de prononcer les sanctions disciplinaires qu'il y aurait lieu d'appliquer au personnel municipal.

Le conseil désigne les membres du conseil de discipline.

M. le maire expose à l'assemblée, qu'une révision exceptionnelle des évaluations foncières des propriétés nonbâties devant avoir lieu de 1930 à 1935, il y a lieu de procéder à la nomination des classificateurs, choisis moitié dans les propriétaires, et moitié dans les exploitants, et deux forains ; en outre, la commune ayant plus de 100 hectares boisés, il doit être désigné un classificateur à ce sujet.

La liste des classificateurs est établie.

Le conseil donne avis favorable à la reconnaissance du chemin des Roustes.

Corn

Nomination. — Notre jeune ami, Pélaprat Justin, ancien élève du Collège de Figeac, pourvu du baccalauréat, vient d'être nommé instituteur-public à Montigny-Lengrain (Aisne). Bonne recrue pour l'école laïque.

Accident. — Jeudi, 25 septembre, un cycliste descendait la côte de Corn à une allure modérée. Mais les freins de son vélo ayant cassé, il prit aussitôt de la vitesse et alla s'étendre dans le tournant, au beau milieu du bourg. Relevé avec des écorchures et de fortes contusions, il fut transporté en auto à Figeac, par les soins de M. l'Instituteur. M. le docteur Estève constata une fracture de la clavicule droite. Un mois d'immobilisation du bras sera nécessaire pour la guérison.

La victime, comptable au Maroc, était en villégiature à Reyrevignes.

Cyclistes, rappelez-vous que la côte de Corn est particulièrement dangereuse.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Echos du Conseil Général. — Du Compte rendu des délibérations du Conseil Général, nous relevons les vœux suivants concernant Gourdon.

1° MM. Fontanille et Cambornac déposent un vœu pour que Gourdon soit désigné comme centre de l'arrondissement pour les permis de conduire. Adopté.

2° M. Fontanille demande qu'une subvention de 8.000 francs soit accordée à la commune de Gourdon comme participation aux frais de l'Exposition, ainsi qu'on l'a fait pour celles de Figeac et de Cahors.

Renvoyé à la Commission des finances et finalement adopté.

M. le docteur Fontanille et plusieurs de ses collègues réclament la création à Gourdon d'un magasin des tabacs. — Le vœu est transmis à l'administration compétente avec l'approbation et l'appui du Conseil Général.

Nous ne saurions trop remercier notre dévoué conseiller Général pour avoir ainsi pris la défense des intérêts de notre ville si déshéritée.

Chute. — Ces jours derniers une employée de la Maison Mayaudon, Mme Mazet, était occupée dans la cuisine, lorsqu'elle eût besoin de monter sur une chaise afin d'atteindre une étagère, elle perdit l'équilibre et tomba sur le carrelage, si malencontreusement qu'elle se fractura une jambe.

Un docteur appelé immédiatement lui prodigua les premiers soins.

Les vignes. — Quoique nous ayons un temps assez beau, les vignes sont loin d'être belles, elles ont d'abord beaucoup souffert de la sécheresse et ensuite les pluies dernières commençaient à pourrir les raisins sans qu'ils aient atteint la maturité désirable.

Malheureusement, tout fait craindre que cette année nous n'aurons ni la qualité ni la quantité.

Le Vigan

Obsèques. — Dimanche dernier, dans la matinée est décédé, à la suite d'une syncope survenue dans la nuit, M. Laury, maçon du bourg. Cette mort, d'une brutalité déconcertante, a profondément ému la population. Le défunt qui n'était âgé que de 52 ans laisse une veuve et un enfant de 10 ans auxquels nous adressons nos meilleurs vœux de condoléances. Les obsèques ont eu lieu mardi dernier au milieu d'un grand concours de population.

Salviac

Le goudronnage de la Grand'Rue. — Le goudronnage de la Grand'Rue sera effectué incessamment, les matériaux sont maintenant à pied d'œuvre et bien que nous soyons pauvres de renseignements à ce sujet, car l'administration n'est pas très communicative, nous sommes persuadés que ces travaux seront effectués avant l'hiver.

Il est certain que les habitants de la Grand'Rue auront moins de poussière durant l'été prochain; les magasins d'alimentation qui en notre ville se trouvent en majorité sur cette artère principale attendent avec impatience la réalisation de ce projet.

Souillac

Planteurs de tabacs. — Dimanche 28 septembre a eu lieu, à Souillac, la réunion des délégués des Syndicats de l'arrondissement de Gourdon, pour désigner les experts en vue de l'élection du 5 octobre.

M. Delport, en ouvrant la séance, a salué la mémoire de M. Cabarrot, secrétaire général de la Fédération et a exprimé les regrets du bureau et des planteurs de la mort si soudaine de ce sympathique ami.

La réunion a décidé qu'un vice-président serait nommé dans l'arrondissement de Gourdon, afin de tenir le bureau de la Fédération au courant des desiderata des planteurs et de s'occuper de l'organisation des réunions qui pourraient avoir lieu à l'avenir à Souillac.

Un ordre du jour de confiance a été voté. Tout le bureau et le maintien des anciens experts a été approuvé.

Rugby. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

CHEZ NOS VOISINS

Aux assises de Montauban

Le parricide Jules Estandilles, 30 ans, propriétaire à Cantalou (commune de Caussade), dans la matinée du 25 avril 1930, trouva son père, âgé de 58 ans, dans l'étable en train de mettre le joug aux vaches.

Estandilles voulait aller labourer avec les vaches. Son père refusa de les lui céder. Une dispute éclata, au cours de laquelle le fils furieux, saisit un fusil et cria à son père : Donne-moi les vaches ou je te tue. » En même temps, il tira à bout portant sur son père qui fut tué.

Estandilles a déclaré qu'il avait agi dans un moment d'exaspération poussé à bout par les vexations et les tracasseries de son père.

Le jury du Tarn-et-Garonne l'a acquitté.

ASSURANCES SOCIALES

Note pour les assurés

A partir du 1er octobre, les Caisses d'Assurances Sociales du département, seront en état de servir les prestations légales aux assurés.

Pour en bénéficier, les intéressés devront prouver aux Caisses qu'ils ont satisfait aux conditions de versement fixées par la loi.

Ainsi que le prévoit l'article 2 de l'arrêté du 6 septembre 1930, la date à laquelle les assurés devront justifier du minimum de 60 cotisations journalières est, en principe, celle du dernier jour du mois qui précède la première constatation médicale et, au début de l'application de la loi, celle du 30 septembre 1930, pour les maladies, blessures, ou grossesses en cours au 1er octobre, ou antérieures au premier novembre.

Les versements correspondant à 60 cotisations journalières sont les suivants, en ce qui concerne la fraction affectée aux risques de répartition :

1re catégorie	15
2e catégorie	30
3e catégorie	45
4e catégorie	60
5e catégorie	101

Ces versements devront être représentés sur le, ou les feuillets trimestriels qui ont été valables au cours des trois mois antérieurs à la date où le décompte des versements sera arrêté.

L'assuré, ou ses ayants droit pour bénéficier des prestations, devra donc, dans tous les cas, présenter à la Caisse le feuillet en sa possession ou, à défaut, un certificat de l'employeur indiquant la catégorie dans laquelle est classé l'assuré et le montant des cotisations jounalières représentées sur le feuillet en cours, à la date du début de la maladie.

La Caisse procédera aux vérifications nécessaires.

Il est rappelé aux assurés qu'ils ont *le libre choix* du médecin et du pharmacien.

Dans la pratique générale, en cas de maladie de l'assuré ou d'un membre de sa famille, l'assuré devra se procurer, soit à la Caisse dont il fait partie, soit à la Section locale, soit chez le correspondant local, sur présentation de sa carte d'immatriculation, une feuille de maladie.

A cette feuille de maladie, est jointe une carte-lettre que le malade devra faire parvenir, dûment remplie à la Caisse dans les 48 heures de la première visite ou consultation.

Dans les cas urgents, cette feuille de maladie — qui ne doit être utilisée que pour une seule maladie, et pour une seule période de 15 jours en cours de maladie — sera remplacée par un certificat de consultation ou de visite.

Ce certificat devra, dans les 48 heures, être remis à la Caisse qui délivrera, en échange, une feuille de maladie dont l'assuré ne devra se dessaisir sous aucun prétexte.

Les assurés feront ensuite exécuter les ordonnances par le pharmacien de leur choix, lequel devra, dès cette exécution, porter en marge le détail de la tarification.

L'assuré aura à payer directement le médecin et le pharmacien et sur la production de la feuille de maladie attestant déclaration de payement par le médecin et de l'ordonnance tarifiée et acquittée, il sera remboursé de ses frais dans la limite du tarif de responsabilité établi par la Caisse et fixé, provisoirement, pour la Caisse Départementale, au chiffre de 8 francs par visite ou consultation.

Dans le cas où il y a lieu de recourir à un traitement spécial où à l'hospitalisation du malade, la Caisse doit en être avisé par les soins de l'intéressé.

A ces prestations en nature s'ajoutent des indemnités en argent, égales à la moitié du salaire de base de la catégorie inscrite sur la carte de cotisation en cours, augmentées, si l'assuré justifie de charges de famille, de 1 fr. par jour et par enfant à charge.

Les assurés sont soumis au contrôle particulier de la Caisse à laquelle ils sont affiliés et ne peuvent se soustraire aux diverses vérifications que la Caisse croira devoir opérer, sans risquer de perdre le bénéfice des prestations en nature et en argent.

Les Caisses qui seront en mesure de fonctionner le 1er octobre, sont les suivantes :

1° Caisse Primaire Départementale des Assurances Sociales, rue Frédéric-Suisse, Cahors.

2° Caisse Primaire des Assurances Sociales du Quercy, 1, rue de la Gendarmerie, Cahors.

3° Caisse Primaire d'Assurances Sociales « La Mutuelle Familiale du Lot », 18, allées Victor-Hugo, à Figeac (Lot).

4° Caisse Primaire d'Assurances Sociales « Société Libre de Secours Mutuels des usines de Laval-de-Cère », à Laval-de-Cère (Lot).

Les assurés affiliés à la Caisse Départementale sont prévenus qu'en conformité des instructions ministérielles et en attendant qu'il soit possible de recourir à une organisation rationnelle, par section locale, les Maires des communes du département ont été désignés, à titre provisoire, comme correspondant locaux de la Caisse Primaire Départementale.

Renseignements

L'amortissement de la rente 5 0/0

Le 16 septembre, il a été procédé publiquement, dans l'une des salles du ministère des Finances, au tirage au sort des deux séries de la rente 5 p. 100 amortissable, qui devront être remboursées à partir du 1er novembre 1930. Le sort a désigné les séries 452 et 473.

Les porteurs de titres sont, en conséquence, prévenus que le remboursement des inscriptions appartenant à ces séries aura lieu à partir de la date précitée du 1er novembre, savoir :

Pour Paris, à la Caisse centrale du Trésor ; pour les départements, aux caisses des trésoriers-payeurs généraux et receveurs particuliers des finances et des percepteurs.

Permissions exceptionnelles aux militaires ayant à subir des examens universitaires.

En vue de permettre aux étudiants ayant échoué aux examens universitaires de la session de juillet, incorporés en octobre, de se présenter aux examens de la session d'octobre-novembre, le ministre de la Guerre décide d'accorder exceptionnellement à ces militaires dans la limite de durée des permissions légales, des permissions dans les conditions suivantes :

Le étudiants incorporés en octobre et justifiant de leur échec à la session de juillet et de leur inscription pour le même examen de la session d'octobre-novembre, pourront recevoir une permission strictement limitée à la durée des épreuves écrites. Ceux d'entre eux admissibles aux épreuves orales recevront une nouvelle permission strictement limitée à la durée des épreuves orales.

La même mesure sera prise à l'égard des étudiants admissibles à la session de juillet et inscrits pour passer les épreuves orales à la session d'octobre-novembre.

Ces permissions viendront en décompte de la durée de la permission légale prévue par l'article 45 de la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée.

Postes et Télégraphes

Surtaxe applicable aux petits paquets de marchandises transmis par voie aérienne dans le service international.

Dans le but de permettre l'expédition dans les relations avec certains pays étrangers jusqu'au poids maximum de un kilogramme, de marchandises passibles ou non de droits de douane, le Congrès de l'Union postale universelle, qui s'est tenu à Londres en 1929, a créé une nouvelle catégorie de correspondances, dénommée « petit paquet ».

Ces petits paquets peuvent être admis au transport aérien. Ils sont soumis aux surtaxes aériennes réglementaires applicables aux correspondances-avion. Toutefois, sur les lignes France-Dakar et France-Amérique du Sud, une surtaxe aérienne réduite étant prévue pour les objets autres que les lettres, cartes postales et paquets clos, c'est-à-dire pour les papiers d'affaires, les journaux, les imprimés, les échantillons, etc... M. Mallarmé, ministre des P. T. T. vient de décider que cette surtaxe réduite serait également applicable, sur les lignes visées ci-dessus, aux petits paquets à destination des pays participant à ce nouveau service.

GRAVE IMPRUDENCE

Si l'homme était prudent, raisonnable, la plupart des malheurs seraient évités. Le plus grand de tous, n'est-ce pas le Manque de Santé. Soyez donc prévoyants en prenant à chaque repas un cachet de « POUDRES DE COCK » qui tonifient l'estomac, désinfectent l'intestin, décongestionnent le foie.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 30.

En Grèce

Londres. — Dans un interview l'ancien roi Georges laissa entendre qu'il se proposait de regagner le trône de Grèce.

⁂

Grave incendie

Paris. — Un incendie se déclara cette nuit dans l'usine Ormoy (tubes isolants), à Montreuil. Les dégâts sont importants.

⁂

Les communistes en Allemagne

Berlin. — La scission serait imminente dans le parti communiste allemand. Les extrémistes insistent pour que le parti se prépare à l'action armée, en vue du moment où les troupes de Hitler et les social-démocrates entreront en conflit. L'autre tendance demande un accord avec les social-démocrates estimant qu'une action combinée aurait raison de Hitler.

⁂

La radio-diffusion en Pologne

Varsovie. — La puissante station de radio-diffusion Gdingen, près de Dantzig, sera mise en service le 19 octobre. Les Polonais ont construit ce poste pour lutter contre les émissions de Berlin destinées aux populations des anciens territoires prussiens en Pologne.

AVIS DE DÉCES

Madame Veuve SÉGALA ; Mademoiselle Janine SÉGALA ; Monsieur et Madame Jules SÉGALA ; Mademoiselle Juliette SÉGALA ; Monsieur et Madame KARMAN ; Monsieur Marcel KARMAN ; Madame Veuve SÉGALA et ses enfants ; Monsieur et Madame DABLANC ; Monsieur et Madame Justin SÉGALA et leurs enfants ; Monsieur et Madame VALÉRY et leur fille ; Monsieur et Madame TRÉMOLIÈRE et leurs enfants ; Monsieur et Madame Eloi SÉGALA et leurs enfants ; Monsieur et Madame Jean-Louis SIGA et leur fille ; Monsieur l'Abbé SÉGALA, curé de Peyrilles ; Madame et Monsieur le Docteur SÉGALA et leurs enfants ; Monsieur et Madame AUGUSTIN et leurs filles ; Madame Veuve Louis SÉGALA ; les familles SÉGALA, MAGNÉ, ROUX, KARMAN et tous les autres parents ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Georges SÉGALA

leur époux, père, frère, beau-fils, beau-frère, neveu et cousin, décédé à Cahors à l'âge de 26 ans et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le samedi 4 octobre, à 9 heures, en l'Eglise Cathédrale.

Réunion maison mortuaire, 32, rue du Château-du-Roi. — Le présent avis tient lieu de faire-part.

Pour vos enfants

Si vos enfants ne supportent pas l'huile de foie de morue, essayez donc de leur donner un peu de Quintonine. C'est un fortifiant agréable, actif, et ayant fait ses preuves. Vous verserez un flacon de Quintonine dans un litre de vin de table et vous donnerez à vos enfants un verre à liqueur de cet excellent fortifiant avant les repas. La Quintonine est un extrait à base de plantes, elle est donc inoffensive ; de plus son prix réduit de 4 fr. 95 vous en conseille l'essai. Toutes pharmacies et pharmacie Orliac à Cahors.

Viendra s'installer prochainement à CAHORS

M. Maurice Soulié

Organiste, professeur de piano, violon et solfège, ancien élève de l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles de Paris.

MAISON DE COIFFURE DEMANDE

DEUX APPRENTIES

14-15 ans

présentées par parents

S'adresser Bureau du Journal

ON DEMANDE

UN HOMME ACTIF

sans aptitude spéciale, capable après formation de diriger personnel vendeur.

Ecrire avec références : **M. BONNET,** *Poste restante, Cahors*

PETITE VILLA A VENDRE

PRÈS LE PONT VALENTRÉ

OCCASION EXCEPTIONNELLE

libre de suite

S'adresser au « Journal du Lot »

A VENDRE

GROSSE FUTAILLE

S'adresser : **HALLE AUX VINS,** *CAHORS*

environ 100 demi-muids

A VENDRE

PROPRIETE 22 Hectares

Rivière de Lauzerte, seul tenant, terrain première qualité, prés, pâturages, terres, grange, 12 têtes. **PRIX : 29.000.** Occasion. **MAMY,** *Puy-l'Evêque (Lot).*

Feuilleton du « *Journal du Lot* » 12

LE DROIT A LA FORCE

Par Daniel LESUEUR

III

Le châle blanc ondula d'un grand frisson. Et alors parmi les hoquets d'épouvante, Mme Ausserand supplia :

— Qu'on ne me dise rien !... Je ne veux pas savoir ! Monsieur Fontès, ne me racontez pas ce qui est arrivé à cette malheureuse...

Le châle blanc remonta contre les oreilles, cacha de nouveau la blondeur grisonnante de la tête. L'accent plaintif jaillit, plus étouffé :

— Moi, je m'en vais d'abord. On fait mes malles. Je ne dormirai pas une nuit de plus dans cette effrayante vieille baraque...

Sur un signe de Xavière, Fontès dit doucement :

— Et où irez-vous, madame ? A Paris chez le marquis de Theuville ?

Un pauvre rire, un rire sanglotant, trembla sous le châle.

Tous droits réservés.

— « Le marquis de Theuville !... Un marquis dans un galetas... Comment voulez-vous qu'il nous reçoive, mon frère ? Il n'a pas de lit. Il couche sur un divan dans son salon, — sa seule pièce, d'ailleurs... »

Clément, étonné, se tourna vers Xavière, qui rougissait.

A ce moment le châle, rejeté d'un geste nerveux, glissa en arrière. La figure pitoyable se dressa, plus ravagée par une expression d'égarement :

— « Vous aussi alors ? Vous parlez du marquis de Theuville, de ses richesses ? Voilà les histoires qui courent... On assure que nous cachons des trésors ici... que nous vivons pauvrement par avarice. C'est comme cela que vous nous ferez égorger !...

— Voyons, madame Ausserand... » prononça Fontès, avec une de ces intonations à la fois câlines et impérieuse, qui agissent comme un charme sur les nerfs détraqués.

Il avait le dégoût et le dédain des êtres auxquels échappe le gouvernement d'eux-mêmes. Contre cette sorte d'infirmité, une répulsion le crispait. Mais il venait de regarder Xavière. La détresse, une confusion douloureuse, montaient avec des larmes, dans les délicieuses prunelles en fleur. De rose, la jeune fille devenait toute pâle. Il lui fit un signe rassurant.

— « Voyons, madame... Il ne faut pas vous frapper ainsi. Raisonnons un peu, voulez-vous ? Regardez dans quel état vous mettez votre pauvre enfant. »

Le seul effet de cette voix mâle, la présence d'une telle force calme, relevaient magnétiquement le moral de la défaillante créature. Et il est probable que la suggestion eût opéré, mieux encore que le raisonnement — car nul raisonnement ne pouvait faire que le Manoir fût bien gardé, — si un incident fâcheux n'eût tout compromis. Le factotum de Mme Ausserand, un bonhomme qui remplissait les fonctions multiples de concierge, de valet de chambre et de jardinier, se présenta pour annoncer que quelqu'un avait dû s'introduire, la nuit, dans le parc. Une brèche fraîchement agrandie au mur d'enceinte, d'ailleurs croulant, des broussailles brisées, des traces de pas, diverses observations de ce genre, appuyaient son dire. Même il montra un lambeau d'étoffe, découvert dans un massif, contre la maison.

— Ça s'est arraché aux épines du gros rosier, sous la fenêtre de Mademoiselle, affirma-t-il.

Mme Ausserand n'entendit pas ce détail, car elle venait de s'évanouir. Xavière courut chercher un flacon de sels. Pendant ce temps, Fontès disait à l'homme :

— Confiez-moi ce chiffon. Je vais voir les magistrats, au moulin, et je le leur remettrai.

Le domestique n'hésita pas.

— Voici, monsieur le maire.

Cet homme simple recommençait ses explications, prenant pour une marque de vif intérêt la fixité des yeux et du visage de Clément. L'architecte s'absorbait dans l'examen du débris de lainage. Ce qui se passait en lui devait tendre bien impérieusement les ressorts de sa pensée, car il semblait soudain détaché de tout, au point d'oublier le groupe en désarroi de la mère et de la fille.

— Je pars, le Parquet doit m'attendre, dit-il avec une précipitation saccadée qui, chez quelqu'un d'aussi peu démonstratif, ressemblait à du trouble.

La main de Mlle Ausserand, posée sur son bras, l'arrêta.

— Monsieur Fontès, cela vous gênerait-il beaucoup de passer chez le médecin ?

Il la regarda d'un air si sauvage qu'elle eut un recul, balbutiant :

— Oh ! pardon...

Mais sa jeune grâce agit, même sur cette frénésie secrète. Distinctement, Fontès vit l'effort de volonté que reflétait ce charmant visage. Xavière ne voulait pas pleurer, ne voulait pas s'effrayer, ne voulait pas réclamer une aide qui ne s'offrait plus. Ne pouvait-elle pas être brave, garder son sang-froid, déployer de l'énergie pour elle-même et pour sa pauvre maman ? Il s'attendrit.

— Oui, mademoiselle, je vais vous envoyer le médecin. Et... n'ayez pas peur, je veille sur vous. Je remonterai voir comment cela va ici. La nuit prochaine, vous aurez quelqu'un... Oui, un garde, un agent. Vous serez protégée. J'en fais mon affaire.

Les douces prunelles enfantines s'obscurcirent de larmes.

— Je craignais de vous avoir blessé, monsieur Clément.

— Moi ?

— En vous parlant à propos de votre frère.

— Comme il vous préoccupe ! ricana l'architecte.

Il sortait sur la terrasse, reprenait sa bicyclette, se penchait pour enlever une herbe enchevêtrée dans le pédalier, affectait de ne pas relever les yeux.

Il partit sans se retourner, sans voir l'effarement de cette physionomie ingénue, de ce visage frais et transparent comme l'eau d'une source. Derrière lui, sur la grande terrasse nue, aux dalles félées, aux urnes vides, dans ce décor de mélancolie et de solitude, Xavière, debout, eut un geste des bras en avant — geste d'implora-tion ou de rappel, rapide, inconscient, aussitôt retombé. Un instant, elle resta immobile. Mais l'idée de sa mère lui revint, en une secousse anxieuse. Elle rentra.

Clément, sur sa machine, descendit comme un fou la route en pente. Pourtant, il n'alla pas jusqu'au bout sans s'arrêter. Dans l'endroit où il pouvait se croire le plus seul, hors de vue de toute habitation, il stoppa, descendit, tira d'une poche le fragment d'étoffe. De nouveau, il l'examina, le retourna comme s'il en eut compté les fils. Et, de nouveau, ses yeux devinrent fixes, ses traits rigides, tendus, comme sous l'influence d'une fascination.

A la fin, il passa la main sur son front. Son regard erra sur le paysage.

— Voyons... voyons... je ne suis pas dans mon bon sens, fit-il presque à haute voix.

Une onde nerveuse parcourut son grand corps. Ses mâchoires se heurtèrent. Il murmura :

— Lequel des deux serait pire ?... Lequel des deux ?... C'est infernal !..:

Ensuite, il poursuivit son chemin — mais d'une allure plus lente, et qui se ralentit encore en vue du village, comme si, malgré sa vaillance morale, ce qu'il appréhendait de retrouver là-bas eût été au-dessus de ses forces.

Dès les premières maisons, l'émotion du pays l'enveloppa. On le cherchait. Comment expliquer son absence ? Le Parquet siégeait au moulin. Et, naturellement, le procureur de la République le réclamait, lui, maire de la commune et le témoin de la première heure.

Fontès, par le sentier, retourna vers le lieu tragique. Maintenant, ce coin de campagne, qui, en temps ordinaire, semblait trop vaste pour les quelques existences humaines dispersées là, grouillait de monde. De loin, sur la route, on apercevait l'automobile des magistrats, la voiture du médecin, d'autres véhicules arrêtés, parmi le noir fourmillement de la foule.

(A suivre).

Bibliographie

Vient de paraître.

LE VIEUX QUERCY

par Eugène SOL

Vieux usages relatifs à la naissance, à l'enfance, à la jeunesse, au mariage et à la mort. — Fêtes, chants et divertissements d'autrefois. — Vertus des plantes et remèdes de bonne femme. — Légendes, traditions, contes, dictons et proverbes quercynois. — Coutumes de jadis concernant l'agriculture, la viticulture et la viniculture. — Métiers et professions. — Particularités de la vie locale.

In-8° raisin de 432 pages.
Prix broché : 30 fr.

Raymond REY
Professeur de l'Université
Docteur ès lettres

La Cathédrale de Cahors
et les origines de l'architecture à coupoles d'Aquitaine

Les Vieilles Eglises Fortifiées
du Midi de la France

Henri LAURENS, *Editeur*, PARIS

En vente : **A CAHORS**
LIBRAIRIE MEYZENC
P. FRANCÈS, *Successeur*
LIBRAIRIE GIRMA-RICARD

Chemin de fer de Paris à Orléans

NE PARTEZ PAS EN VACANCES sans être muni du LIVRET-GUIDE OFFICIEL de la Compagnie d'Orléans

qui contient une foule de renseignements utiles aux voyageurs (lieux de séjour, horaires d'été, billets divers, services d'autocars, etc...)

Il est en vente dans ses principales gares et bureaux de Ville au prix de 3 fr. 50 l'exemplaire.

Envoi contre mandats, chèques postaux (Paris 1204) ou timbres poste français,

France : 4 fr. 95. Etranger : 7 fr. 70 par le service de la publicité de la Compagnie d'Orléans, 1, Place Valhubert, à Paris.

Billets d'excursion à prix réduit

En vue de donner de nouvelles facilités aux voyageurs se rendant dans les Pyrénées, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec le réseau du Midi, délivre des billets individuels d'excursion à itinéraires fixes en 1re et 2e classes, avec faculté d'arrêt, pour les régions ci-après :

1° Paris à Bordeaux, la Côte Basque, les Pyrénées et retour par Bordeaux ;

2° Paris à Bordeaux, la Côte Basque, les Pyrénées et retour par Toulouse ;

3° Bordeaux à la Côte Basque, les Pyrénées et retour à Bordeaux ;

4° Bordeaux à la Côte Basque, les Pyrénées et retour à Montauban.

Il est délivré pour les itinéraires 3° et 4°, au départ de toutes les gares des Réseaux d'Orléans et du Midi, des billets spéciaux complémentaires à prix réduit, de 1re et 2e classes, pour gagner ou quitter ces itinéraires à Bordeaux ou à Montauban.

Les billets fixes et complémentaires sont valables 33 jours, avec faculté de prolongation de deux fois 15 jours.

Pour plus amples renseignements, consulter : les gares des réseaux intéressés; l'Agence Orléans-Midi, 16, boulevard des Capucines, l'Agence P.-O., 126, boulevard Raspail, la Maison du Tourisme, 53, Avenue George-V, à Paris.

Un bureau de Voyageurs 126, boulevard Raspail, à PARIS

Il est rappelé au public que, pour faciliter les déplacements, la Cie d'Orléans possède 126, Boulevard Raspail (Téléph : Littré 99-67) un bureau affecté au service des voyageurs.

Ce bureau délivre les diverses catégories de billets au départ de Paris pour toutes gares des réseaux d'Orléans, du Midi, du Nord, de l'Est et d'Alsace et de Lorraine, et fournit tous renseignements et brochures concernant les voyages sur ces réseaux. Il donne suite, dans la limite des places disponibles, aux demandes de locations de places dans les trains rapides et express au départ de Paris-Quai d'Orsay et Paris-Austerlitz (délai maximum : deux semaines, soit 14 jours avant la date fixée pour le départ. ce jour compris).

D'autre part, du 1er juin au 30 septembre 1930 inclus, les bagages à destination du Réseau d'Orléans et de ses au delà sont acceptés à l'enregistrement, à ce Bureau, comme ils le seraient dans une gare ; en outre de la taxe afférente au transport par chemin de fer, il est perçu pour le transport de ces bagages, entre le dit bureau et la gare de départ, les prix ci-après :

un colis ..... 2 francs
par colis en sus du premier ... 1 franc

Ce bureau est ouvert tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 8 h. à 12 heures et de 13 h. 30 à 18 heures.

Facilités pour la livraison à domicile des bagages dans Paris

Les voyageurs désireux de faire livrer leurs bagages à domicile dans Paris sont invités, dans leur intérêt, et en vue de faciliter la remise rapide des dits bagages, à le faire connaître dès la gare de départ.

A l'arrivée, ils présentent leur bulletin à un bureau spécial installé dans la salle des bagages des gares du Quai d'Orsay ou d'Austerlitz en remettant leur commande de livraison et, le cas échéant, leurs clefs, s'ils ne veulent point assister eux-mêmes à la visite de l'Octroi.

Ils peuvent ainsi gagner ensuite leur domicile débarrassés de tout souci.

PRÊTS immédiats *Fonctionnaires, employés admin.* Office des Fonctionnaires, Bordeaux. S'adresser **MARFAING**, Expert, CAHORS.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

La Phosphiode Garnal

MÉDICATION IODO-TANNIQUE PHOSPHATÉE

Remplace agréablement et avantageusement
L'HUILE DE FOIE DE MORUE

Dans son traité des « Médicaments Usuels », 5e édition, page 138, M. le **Docteur MARTINET** affirme que « *les « iodo-tanniques constituent, avec l'huile de foie de morue, les « arsenicaux, le climat marin, les bains salés, la médication de « choix du lymphatisme et de la scrofule* ».

ACTIONS ET INDICATIONS de

la PHOSPHIODE GARNAL

Spécifique du lymphatisme par son iode — **Astringent**
Tonique par son tannin
Reminéralisant par son phosphate de chaux

La PHOSPHIODE GARNAL
est indiquée

1° dans tous les états lymphatiques : lymphatisme, scrofule, adénopathies, hypertrophies amygdaliennes, végétations adénoïdes ;

2° dans la convalescence des maladies infectieuses, les états dépressifs, les états prétuberculeux et les premiers stades de la tuberculose pulmonaire ;

3° dans les états où la déminéralisation prédomine : rachitisme, arrêt de croissance, phosphaturie, prédispositions tuberculeuses, hyposphyxies, etc., etc., etc...

Mode d'emploi :

Une cuillerée à soupe à un verre à madère (suivant l'âge) au début de chacun des deux principaux repas.

Prix du flacon (impôt compris) : **14 francs**

Laboratoire de la PHOSPHIODE GARNAL
CAHORS — 97, boul. Gambetta — CAHORS

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :
1, Rue des Capucins
ANNEXE :
4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

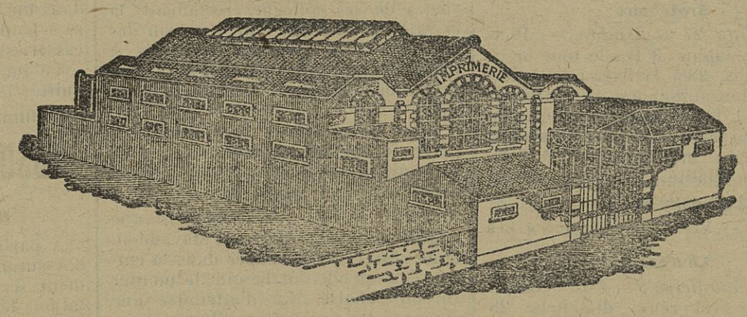

LIVRAISON RAPIDE — PRIX MODÉRÉS

SERVICE D'ÉTÉ 1930

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB. 1re,2e,3e cl.	OMNIB. 1re,2e,3e cl.	OMNIB. 1re,2e,3e cl.	EXP. 1re,2e,3e cl.	MIXTE 3e cl.	RAPIDE	RAPIDE de luxe	EXP. 1re,2e,3e cl.	RAPIDE	OMNIB. 1re,2e,3e cl.
PARIS (Orsay) dép.	»	22 31	»	10 16	»	17 18	19 20	19 56	21 10	»
PARIS (Aust.) dép.	»	22 43	»	10 28	»	17 29	—	20 8	21 22	»
LIMOGES arrivée	»	5 50	»	16 33	»	23 6	0 36	2 11	3 23	»
LIMOGES départ.	4 30	9 1	»	16 40	»	23 12	0 43	2 26	3 31	»
BRIVE... arrivée	7 15	11 56	»	18 22	»	0 48	2 12	4 12	5 13	»
BRIVE... départ.	7 38	12 32	16 19	18 28	18 50	0 54	2 18	4 21	5 20	»
Gignac-Cressensac.	8 16	13 7	16 57	—	19 58	—	—	—	—	»
SOUILLAC	8 42	13 50	17 24	19 10	20 38	—	—	—	6 2	»
CAZOULES.....	8 50	13 58	17 32	—	20 49	—	—	—	—	»
La Chap.-d-Mareuil	8 56	14 4	17 38	—	—	—	—	—	—	»
Lamothe-Fénelon .	9 6	14 14	17 49	—	21 13	—	—	—	—	»
Nozac.....	9 16	14 24	18 1	—	—	—	—	—	—	»
GOURDON	9 31	14 40	18 24	19 37	21 46	—	—	5 27	—	»
Saint-Clair.....	9 46	14 49	18 34	—	»	—	—	—	—	»
Dégagnac	9 51	15	18 46	—	»	—	—	—	—	»
Thédirac-Peyrilles.	10 2	15 11	18 59	—	»	—	—	—	—	»
Saint-Denis-Catus.	10 13	15 22	19 13	—	»	—	—	—	—	»
Espère.....	10 22	15 31	19 24	—	»	—	—	—	—	»
Pradines.....	10 29	15 38	—	—	»	—	—	—	—	»
CAHORS arrivée.	10 35	15 44	19 35	20 18	»	2 36	3 48	6 11	7 8	»
CAHORS départ .	11 44	17 42	»	20 22	»	2 40	3 52	6 16	7 12	7 25
Sept-Ponts.....	11 54	17 54	»	—	»	—	—	—	—	7 36
Cieurac	12 8	18 11	»	—	»	—	—	—	—	7 52
Lalbenque.....	12 16	18 21	»	—	»	—	—	—	—	8 1
Caussade.....	12 53	19 1	»	21 5	»	—	—	7 4	—	8 38
MONTAUBAN arr.	13 28	19 40	»	21 30	»	3 41	4 50	7 29	8 21	9 15
TOULOUSE.. arr.	16 50	21 3	»	22 21	»	4 20	5 37	8 26	9 12	11 4

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB. 1re,2e,3e cl.	OMNIB. 1re,2e,3e cl.	EXP. 1re,2e,3e cl.	OMNIB. 1re,2e,3e cl.	EXP. 1re,2e,3e cl.	EXP. 1re,2e,3e cl.	RAPIDE de luxe	RAPIDE
TOULOUSE.... d.	4 50	8 47	10 12	13 40	19 41	21 »	22 55	23 15
MONTAUBAN. d.	6 14	9 46	11 »	16 2	20 29	21 48	23 38	23 59
Caussade.....	6 55	10 27	—	16 41	20 54	—	—	—
Lalbenque.....	7 32	11 9	—	17 19	—	—	—	—
Cieurac	7 40	11 18	—	17 27	—	—	—	—
Sept-Ponts	7 51	11 30	—	17 38	—	—	—	—
CAHORS... arr.	7 59	11 38	11 59	17 46	21 36	22 47	0 34	0 58
CAHORS... dép.	8 17	12 42	12 3	17 55	21 40	22 51	0 38	1 2
Pradines.....	8 24	12 49	—	18 2	—	—	—	—
Espère.....	8 32	12 58	—	18 10	—	—	—	—
St-Denis-Catus...	8 46	13 13	—	18 23	—	—	—	—
Thédirac-Peyril...	8 59	13 27	—	18 36	—	—	—	—
Dégagnac	9 10	13 36	—	18 45	—	—	—	—
Saint-Clair.....	9 19	13 45	—	18 54	—	—	—	—
GOURDON (1) ...	9 37	14 3	12 46	19 9	22 25	—	—	—
Nozac.....	9 45	14 12	—	19 17	—	—	—	—
Lamothe-Fénel...	9 55	14 21	—	19 26	—	—	—	—
La Chap.-de-Mar .	10 2	14 29	—	19 33	—	—	—	—
CAZOULES.....	10 8	14 35	—	19 39	—	—	—	—
SOUILLAC.....	10 15	14 50	13 11	19 51	22 51	—	—	—
Gignac-Cressens..	10 25	15 20	—	20 21	—	—	—	—
BRIVE..... a.	11 20	15 50	13 48	20 49	23 30	0 29	2 9	2 40
BRIVE..... d.	»		13 54	»	23 39	0 39	2 15	2 46
PARIS.. (A.) arr.	»		21 48	»	8 33	8 53	—	10 4
PARIS.. (O.) arr.	»		22 »	»	8 45	9 5	9 30	10 15

Les trains "express" et "rapide" ne prennent les voyageurs que dans des conditions déterminées : consulter les indicateurs.
(1) Un train mixte part de Gourdon le matin à 4 h. 22 et arrive à Brive à 7 heures

De Cahors à Libos

CAHORS.....	6 22	15 2	18 35	»	
Pradines.....	6 29	15 10	18 43	»	
Mercuès.....	6 38	15 19	18 52	»	
Douelle (*Arrêt*).....	6 42	15 23	18 56	»	
Parnac	6 49	15 33	19 5	»	
Luzech	6 55	15 39	19 13	»	
Castelfranc.....	7 6	15 51	19 25	»	
Prayssac (*Arrêt*).....	7 10	15 55	19 29	»	
Puy-l'Evêque.....	7 20	16 4	19 38	»	
Duravel	7 27	16 11	19 46	»	
Soturac-Touzac	7 35	16 19	19 54	»	
Fumel	7 46	16 30	20 6	21 17	
LIBOS.....	7 51	16 35	20 11	21 23	

De Libos à Cahors

LIBOS... dép.....	6 27	9 22	14 25	18 14	
Fumel.....	6 38	9 29	14 32	18 22	
Soturac-Touzac	6 54	9 40	14 43	18 33	
Duravel	7 5	9 47	14 50	18 40	
Puy-l'Evêque.....	7 21	9 55	14 57	18 47	
Prayssac (*Arrêt*).....	7 35	10 4	15 6	18 56	
Castelfranc.....	7 51	10 9	15 12	19 1	
Luzech	8 12	10 20	15 24	19 14	
Parnac	8 25	10 29	15 34	19 23	
Douelle (*Arrêt*).....	» »	10 34	15 39	19 28	
Mercuès.....	8 40	10 40	15 45	19 34	
Pradines.....	8 52	10 48	15 53	19 42	
CAHORS.....	9 1	10 55	16 »	19 49	

St-Denis-près-Martel et Aurillac

St-Denis-près-Martel.	5 23	»	14 20	17 15	»
Vayrac	5 32	»	14 28	17 23	»
Bétaille (arrêt).....	5 38	»	14 34	17 29	»
Puybrun.....	5 47	»	14 43	17 38	»
Bretenoux-Biars....	6 4	»	14 57	17 53	»
Port-de-Gagnac.....	6 12	»	15 5	18 1	»
Laval-de-Cère	6 25	»	15 15	18 11	»
Lamativie	6 47	»	15 36	18 36	»
Siran (arrêt).....	7 4	»	15 53	18 53	»
La Roquebrou.....	7 22	»	16 10	19 11	»
AURILLAC.. arrivée.	8 5	»	16 53	19 57	»

Aurillac à St-Denis-près-Martel

AURILLAC.. départ.	4 54	10 2	»	17 14	»
La Roquebrou.....	5 35	10 43	»	17 58	»
Siran (arrêt).....	5 47	10 55	»	18 12	»
Lamativie	6 4	11 12	»	18 32	»
Laval-de-Cère	6 22	11 28	»	18 51	»
Port-de-Gagnac.....	6 31	11 36	»	19 »	»
Bretenoux-Biars	6 47	11 46	»	19 17	»
Puybrun.....	7 2	11 54	»	19 27	»
Bétaille (arrêt).....	7 12	12 1	»	19 35	»
Vayrac	7 29	12 7	»	19 43	»
St-Denis-près-Martel.	7 36	12 14	»	19 50	»

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson. dép.	»	6 50	10 59	»	19 36	
Sarlat.....	»	8 2	12 »	17 35	20 39	
Cazoulès.....	»	8 44	12 39	19 15	21 25	
Souillac.....	7 36	10 55	13 32	19 28	21 24	
Le Pigeon	7 51	11 20	13 47		15 45	
Baladou . Arrêt.	7 56	11 27	13 52		16 »	
Martel.....	8 6	11 56	14 »		16 5	
St-Denis-p.-M.ar.	8 17	12 9	14 10		16 14	
					16 25	

Les jours de foire et marché à Sarlat

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M. d.	»	7 49	9 22	12 41	17 26
Martel.....	»	8 5	9 37	12 56	18 »
Baladou . Arrêt.	»	8 12	9 44	13 2	18 11
Le Pigeon	»	8 18	9 50	13 7	18 31
Souillac.....	6 50	8 28	10 »	13 17	18 44
		8 56		13 35	19 43
Cazoulès.....	7 1	9 6	»	13 43	19 53
Sarlat.....	8 33	9 52	17 41	14 30	20 34
	5 15				
Le Buisson. ar.	6 7	»	18 33	15 23	»

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

TOULOUSE. dép.	»	»	»	6	»	12 37	17 39	
CAPDENAC. a.	»	»	»	10 23	»	17 52	21 48	
CAPDENAC. d.	1 24	6 39	10 14	10 49	13 31	18 24	22 1	
FIGEAC.....	1 57	6 55	10 25	11 4	13 56	18 38	22 13	
Le Pournel.....	—	7 14	»	11 23	14 32	18 59	»	
Assier.....	2 46	7 27	»	11 35	14 57	19 10	22 39	
Flaujac (halte)...	—	7 36	»	11 44	15 10	19 19	»	
Gramat	3 19	7 53	»	11 59	15 41	19 34	22 59	
Rocamadour	3 34	8 9	»	12 9	15 59	19 44	23 9	
Montvalent.....	4 1	8 24	»	12 23	16 22	19 58	»	
St-Denis-p.- arr.	4 15	8 35	»	12 33	16 36	20 8	23 29	
Martel dép.	4 57	8 48	»	12 43	16 51	20 18	23 33	
Quatre-Routes....	5 10	9 4	»	12 53	17 5	20 28	»	
Turenne.....	5 28	9 18	»	13 4	17 21	20 38	»	
BRIVE..... ar.	6 3	9 43	»	13 26	17 56	20 59	0 6	
PARIS (Orsay) ar.	—	18 58	»	22 »	»	5 39	9 05	

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

	(Austerl.)				(Austerl.)					
PARIS (Orsay) d.	19 40	21 10	22 31	7 40	10 16	»	»			
Brive..... dép.	3 52	8 2	12 36	16 2	18 56	»	»			
Turenne.....	4 18	8 27	13 3	16 27	19 33	»	»			
Quatre-Routes....	4 26	8 38	13 15	16 36	19 46	»	»			
St-Denis-p.- arr.	4 35	8 47	13 24	16 45	19 58	»	»			
Martel dép.	4 41	8 59	13 36	16 50	20 9	»	»			
Montvalent.....	—	9 12	13 51	17 3	20 31	»	»			
Rocamadour	5 7	9 33	14 14	17 20	21 15	»	»			
Gramat	5 20	9 48	14 31	17 32	21 39	»	»			
Flaujac (halte)...	—	10 1	14 44	17 45	»	»	»			
Assier.....	5 41	10 13	14 59	17 56	22 45	»	»			
Le Pournel.....	—	10 26	15 9	18 5	22 59	»	»			
FIGEAC.....	6 9	10 51	15 31	18 28	23 28	»	»			
CAPDENAC ar.	6 19	11 1	15 41	18 38	23 41	»	»			
CAPDENAC d.	6 36	11 54	16 6	18 52	»	»	»			
TOULOUSE.....	10 11	13 41	21 4	23 5	»	»	»			

De Cahors à Capdenac

CAHORS.....	8 5	9 50	16 14	18 30	
Cabessut.....	8 14	10 1	16 25	18 41	
Arcambal.....	8 23	10 17	16 34	18 54	
Vers.....	8 31	10 25	16 42	19 5	
Saint-Géry.....	8 38	10 50	16 47	19 14	
Conduché.....	8 49	11 19	16 58	19 33	
Saint-Cirq-la-Popie..	8 55	11 29	17 4	19 41	
St-Martin-Labouval..	9 2	11 53	17 11	19 57	
Calvignac.....	9 8	12 3	17 17	20 6	
Cajarc.....	9 21	12 21	17 29	20 21	
Montbrun.....	9 30	A titre essai jours de foire à Cajarc	17 38	20 34	
Toirac.....	9 38		17 49	20 46	
Lamadeleine.....	9 49		18 1	21 1	
CAPDENAC.....	10 »		18 13	21 15	

De Capdenac à Cahors

CAPDENAC.....	7 10	11 56	18 55	»	
Lamadeleine.....	7 22	12 12	19 7	»	
Toirac.....	7 33	12 26	19 18	»	
Montbrun.....	7 41	12 37	19 26	»	
Cajarc.....	7 52	12 55	19 39	»	
Calvignac.....	8 2	13 8	19 49	»	
St-Martin-Labouval..	8 9	13 17	19 58	»	
Saint-Cirq-la-Popie..	8 17	13 27	20 6	»	
Conduché.....	8 23	13 36	20 13	»	
Saint-Géry.....	8 37	13 58	20 26	»	
Vers.....	8 42	14 5	20 32	»	
Arcambal.....	8 50	14 16	20 40	»	
Cabessut.....	9	14 31	20 51	»	
CAHORS.....	9 8	14 40	20 59	»	

De Sarlat à Gourdon

SARLAT.....	8 40	17 16		»
Carsac.....	8 50	17 27		»
Grolejac.....	8 57	17 44		»
St-Cirq-Madelon.....	9 3	17 51		»
Payrignac (arr.).....	9 10	17 59		»
GOURDON.....	9 20	18 9		»

De Gourdon à Sarlat

GOURDON.....	6	16 8	»
Payrignac (arr.).....	6 9	16 16	»
St-Cirq-Madelon.....	6 18	16 24	»
Grolejac.....	6 30	16 29	»
Carsac.....	6 41	16 39	»
SARLAT.....	6 58	16 50	»